
2023 - 2024 - n° 020 - Mercredi 06 septembre 2023

- Catégorie : Applications Métiers
 - Objet : Évaluations nationales CP- CE1- CM1 2023
-

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments pratiques concernant la mise en œuvre des évaluations nationales CP-CE1-CM1 :

- **Calendrier**

Le portail de saisie et de restitution sera accessible du **mardi 12 au vendredi 29 septembre** à l'adresse suivante : <https://evaluations-reperes.fr>

La période de passation des épreuves dans les écoles est prévue **du lundi 11 au vendredi 22 septembre**.

La saisie des réponses des élèves s'effectuera donc **entre le mardi 12 septembre au vendredi 29 septembre**.

La fonctionnalité de calcul des scores sera quant à elle disponible dès le début de la campagne à l'issue de la complétion des saisies pour le CP et le CE1.

La mise à disposition des résultats s'effectuera à partir du lundi 25 septembre pour les CM1.

Le téléchargement des résultats sera effectif jusqu'au vendredi 29 septembre.

- **Identifiants de connexion**

Les identifiants de connexion au portail vous ont été envoyés par courriel, en pièce jointe. Un second courriel vous est parvenu avec le mot de passe permettant d'ouvrir la pièce jointe. À l'ouverture du portail, il reviendra à la directrice ou au directeur de l'école de créer les associations enseignant / classe.

- **Documentation**

Vous trouverez toutes les ressources d'accompagnement sur les sites institutionnels :

- Sur Eduscol <https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp> (diaporama de présentation des évaluations, document EvalAide, vidéos

illustrant les passations, ensemble des cahiers élèves et des guides pour l'enseignant (versions classiques et adaptées), vidéo d'accompagnement des consignes en LSF ainsi que des fiches ressources pour l'accompagnement des élèves) ;

- Sur [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) : <https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089> (infographie à destination des parents, description rapide des séquences, éléments sur la protection des données) ;

- La foire aux questions (FAQ) relative au fonctionnement du portail est disponible à l'adresse suivante : http://dep.adc.education.fr/faq_evaluations/. Elle continue d'être alimentée à partir des signalements faits lors des campagnes précédentes afin de la rendre plus pertinente et conforme à vos attentes. Si une information vous semblait essentielle n'y figurait pas, nous vous invitons à nous en faire part.

- **Informations complémentaires**

D'un point de vue technique, nous vous rappelons que le portail de restitution est alimenté par ONDE grâce à une synchronisation des données réalisée chaque nuit.

Il ne faut en aucun cas créer de classe ou d'élève sans autorisation expresse que les services académiques doivent obtenir du ministère. Vous devez déposer pour cela votre demande via la plateforme d'assistance informatique AMIGO.

La plateforme d'assistance AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

Cordialement,

Olivier ADAM
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

